

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-544

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	N° 2017-544

Exercice 2017 - Décision modificative n°2 - Budget principal - Adoption

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs,

L'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29/12/2016 de finances rectificatives pour 2016 a ouvert la possibilité d'imputer en investissement la partie de l'attribution de compensation compensant les transferts de charges relatives aux dépenses éponymes.

Dans ce cadre, par délibération n° 2017-25 du 27 janvier 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé la mise en œuvre d'une attribution de compensation d'investissement ainsi que la répartition des attributions de compensation, à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole en 2017, sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget métropolitain, sous réserve de son approbation par les communes de la Métropole. Suite à cette dernière et en l'absence d'une actualisation pour l'exercice 2017 de l'instruction comptable M57 instituant le compte d'imputation de recette d'investissement dédié, le Conseil de Bordeaux Métropole a, par délibération du 29 septembre 2017, autorisé d'une part, la révision du lissage de la part de l'attribution de compensation à verser ou à recevoir en fonctionnement sur les mois d'octobre à décembre de l'année en cours, et d'autre part, la mise en recouvrement de la part de l'attribution de compensation à percevoir en investissement sur le seul mois de décembre et sur la base de l'imputation la plus représentative de l'instruction M57 applicable au 1^{er} janvier 2017 (à savoir le compte 13241).

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère donc nécessaire de procéder à des ajustements et des ouvertures de crédits pour pouvoir mettre en œuvre cette répartition de l'attribution de compensation pour l'exercice 2017.

La présente Décision modificative (DM) n°2 du Budget principal s'équilibre comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00	20 913 616,00	0,00	-20 913 616,00
Section de Fonctionnement	-19 060 747,00	-19 060 747,00	1 852 869,00	-19 060 747,00	-20 913 616,00	0,00
TOTAUX	-19 060 747,00	-19 060 747,00	1 852 869,00	1 852 869,00	-20 913 616,00	-20 913 616,00
EXCEDENT	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	-19 060 747,00	-19 060 747,00	1 852 869,00	1 852 869,00	-20 913 616,00	-20 913 616,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre 2008, fixant les modalités de vote du Budget principal ;

VU la délibération n° 2017/23 du 27 janvier 2017 relative à l'adoption du projet de Budget primitif de l'exercice 2017 ;

VU la délibération n° 2017/25 du 27 janvier 2017 relative à la fixation des Attributions de compensation (AC) pour l'exercice 2017;

VU la délibération du 29 septembre 2017 relative aux modalités d'exécution des attributions de compensation d'investissement et de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1^{er} janvier 2017 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2017 ;

DECIDE

Article UNIQUE : d'adopter par chapitre, au titre du Budget principal, la présente Décision modificative n°2 selon le détail joint en annexe 1 du présent rapport et s'établissant en dépenses et en recettes à – 19 060 747,00 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame IRIART, Madame JACQUET, Monsieur TURBY, Monsieur BONNIN, Monsieur CAZABONNE, Madame CHABBAT, Monsieur COLOMBIER, Monsieur GARRIGUES;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick BOBET
PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2017	

ANNEXE 1

BORDEAUX METROPOLE - BUDGET PRINCIPAL - DM2 2017 - DETAILS PAR CHAPITRE

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	05-Budget Principal
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	-20 913 616,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Recettes d'ordre	-20 913 616,00
Recettes réelles	024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	0,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	13	Subventions d'investissement	20 913 616,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
		Recettes réelles	20 913 616,00
Total Recettes d'investissement			0,00

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	05-Budget Principal
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	-20 913 616,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Dépenses d'ordre	-20 913 616,00
Dépenses réelles	022	Dépenses imprévues	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	0,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
	011	Charges à caractère général	0,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
	014	Atténuations de produits	1 852 869,00
		Dépenses réelles	1 852 869,00
Total Dépenses de fonctionnement			-19 060 747,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
	731	Impôts locaux	-19 060 747,00
	74	Dotations et participations	0,00
	77	Produits exceptionnels	0,00
		Recettes réelles	-19 060 747,00
Total Recettes de fonctionnement			-19 060 747,00